

Droit à l'image : L'adhérent ou dans le cas d'un adhérent mineur, le parent ou tuteur légal autorise l'ASF, ainsi que ses partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de son activité au sein de l'association, et ce pour une durée illimitée.

- Oui**
- Non**

Prise en charge des premiers secours pour les adhérents mineurs : Dans le cas d'un adhérent mineur, le parent ou tuteur légal, autorise l'ASF à tout mettre en œuvre (même hospitalisation si besoin) pour faire soigner l'enfant si la personne à contacter en cas d'urgence n'est pas joignable.

Signature du tuteur légal suivi de « lu et approuvé » :

Le :

Règlement - Cadre réservé à l'administration de l'ASF

Tarif applicable 2021/2022	<input type="checkbox"/> Fontenaisien : 300 €	<input type="checkbox"/> Non Fontenaisien : 330 €
----------------------------	-----------------------------------------------	---------------------------------------------------

Uniquement pour les renouvellements d'adhésion jusqu'au 23/07/2021		
Tarif renouvellement avant le 23/07/2021	<input type="checkbox"/> Fontenaisien : 270 €	<input type="checkbox"/> Non Fontenaisien : 300 €

Mode de règlement	Quantité	Montant
Carte bancaire	Sans objet	
Espèces		
Chèque(s) bancaire(s)		
Chèque(s) vacances ANCV		
Coupon Sport ANCV		
CAF Ticket temps libre		
Chèque Sport F.A.R.		
TOTAL		

Règlement reçu le :

Conformité des informations transmises

Par la présente, je soussigné(e) _____, certifie l'exactitude des informations transmises.

Fait à :

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »

Le :

Contact et informations

Contact : Meynial Christophe - multisports@as-fontenay.fr

Secrétariat : 01 46 01 98 01

Site internet : www.as-fontenay.fr

LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET POUR QUE L'ENFANT SOIT ACCEPTE DANS LE COURS

1 photo d'identité, le règlement à l'ordre de l'ASF (3 chèques max. acceptés) et un questionnaire de santé. La présence d'un parent est obligatoire pour valider l'inscription d'un enfant mineur. Emargement d'un parent chaque mercredi.

Reprise des cours le mercredi 8 septembre 2021.